

d'un couple de Merles à plastron. Les oiseaux se tenaient sur un gagnage à gibier de 0,50 ha. Cette terre,ensemencée en graminées et enclavée dans des plantations d'épicéas (*Picea excelsa*) de 7 à 10 ans, est située entre 600 et 620 m d'altitude. Les deux oiseaux parcouraient le gagnage à la recherche de nourriture, à la façon de Merles noirs (*Turdus merula*). Notre attention fut attirée par le fait que les oiseaux gardaient la nourriture au bec, s'envolant fréquemment vers la plantation d'épicéas voisine dont ils revenaient après quelques instants.

Ayant observé ce va-et-vient pendant un quart d'heure, nous décidons de prospecter la jeune pessière en vue de trouver le nid. De l'endroit où se posaient les adultes, deux jeunes Merles à plastron se lèvent pour se réfugier quelques mètres plus loin, dans la végétation adventice très touffue existant entre les arbres. L'allure des jeunes oiseaux indiquait qu'ils n'avaient quitté le nid que depuis deux à trois jours. L'abondance de la végétation a rendu impossible la recherche du nid.

Le lendemain, à notre arrivée, le mâle chantait sur la pointe d'un épicéa, tandis que la femelle cherchait de la nourriture sur le gagnage. Le 30 juin, les deux adultes continuaient à nourrir les jeunes. Le 6 juillet les oiseaux n'ont plus été observés.

Le biotope nous semble typique pour la nidification de l'espèce : forêt d'épicéas à proximité de milieux ouverts (voir notamment Glutz von Blotzheim, 1973). Toutefois, l'altitude à laquelle la nidification a eu lieu est anormalement basse, cet oiseau ne nichant en dessous de 1.000 m ni dans les Alpes, ni dans le Jura.

Aucun cas de nidification du Merle à plastron n'avait été prouvé jusqu'à présent en Belgique (Avifaune de Belgique, 1967; Lippens et Wille, 1972 : Atlas des oiseaux de Belgique et d'Europe occidentale).

F. SCHEUREN
Rue de la Warche 36
4890 Malmedy

Observation le 22 juin 1975 à Baudour d'une Guifette noire (*Chlidonias niger*) en plumage équivoque

Au cours du printemps 1975, nous avons eu l'occasion d'observer au marais de Baudour (Hainaut) un certain nombre de Guifettes noires (*Chlidonias niger*) en plumage nuptial. Les données de notre carnet sont les suivantes : 1 V : 3 ex.; 19 V : 5 ex.; 20 V : 11 ex.; 22 V : 5 ex.; 23 V : 5 ex.; 25 V : 4 ex.; 1 VI : 6 ex.; 8 VI : 2 ex.; 15 VI : 3 ex.; 22 VI : 3 ex.

Le 22 juin, en plus de trois adultes qui survolent toute la surface de l'étang, nous observons longuement et dans de bonnes conditions (distance 100 m, jumelles 16 × 50) une Guifette noire en plumage équivoque. L'oiseau a le front, la gorge et le dessous blanc, alors que le dessus est brun-grisâtre tacheté. Nous ne pouvons déterminer s'il s'agit d'un juvénile ou d'un individu adulte en plumage hivernal.

Cette Guifette noire volait assez maladroitement en bordure de la rive. Au cours de l'heure que dura notre observation, l'oiseau est toujours resté au même endroit, sans accompagner les trois adultes présents.

Nous n'avons observé aucune Guifette noire à Baudour dans les jours suivants.

La rencontre à cette époque d'un adulte ayant gardé ou ayant déjà revêtu le plumage hivernal nous paraît peu probable. D'autre part la date semble précoce pour l'observation d'un juvénile isolé : en Belgique, la Guifette noire niche depuis la mi-mai jusqu'à la fin juin, et le jeune vole à l'âge de trois semaines environ (cf. Atlas des oiseaux de Belgique ..., Lippens et Wille, 1972). Cependant, le vol localisé et quelque peu maladroit de l'oiseau nous fait pencher pour la seconde hypothèse.

Jusqu'à présent, l'espèce n'est pas connue comme nidificatrice dans la région. Il serait intéressant, au cours des prochaines années, de suivre cette espèce avec une attention accrue, afin de mettre en évidence une éventuelle nidification de la Guifette.

R. DASCOTTE
Rue Ferrer 123
7161 Haine-Saint-Paul

« Atlas des oiseaux nicheurs de Belgique », avancement des travaux après deux années, 1973 et 1974

Encouragé par la réussite britannique d'un Atlas national, entrepris par le British Trust for Ornithology dès 1968 et terminé en 1972, le projet d'une réalisation d'Atlas ornithologique européen s'est officialisé en 1971.

Le programme belge, inspiré, dans ses principes et ses méthodes, des règles édictées par le Comité de l'Atlas ornithologique européen, a débuté en 1973 sous l'impulsion et la coordination de P. Devillers, du Service des Vertébrés récents de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, avec la collaboration des Centrales ornithologiques des Sociétés Aves et de Wielewaal.

Rappelons en deux mots qu'il s'agit de préciser la distribution et les effectifs des espèces nicheuses sur l'ensemble du territoire, en établissant des cartes de répartition les plus précises possibles. L'adjonction d'une estimation quantitative à la simple distribution différencie le projet belge des projets étrangers.

Le choix du découpage du territoire en portions identiques s'est porté sur la grille des cartes topographiques de l'Institut Géographique Militaire, en retenant comme élément de base la planchette au 1/10.000, recouvrant un rectangle de 8 km sur 10 km. Une période de cinq années, déjà adoptée par la Grande-Bretagne et d'autres pays, a semblé suffisante et nécessaire pour mener à bien les travaux.

Le nombre total des rectangles à prospector s'élève à 453, dont une cinquantaine ne recouvre qu'une portion faible ou minime du territoire, à cause du tracé capricieux de la frontière.